

Grands gibiers express

www.grandsgibiers.com



Abonnez-vous aux infolettres électroniques en nous transmettant vos coordonnées courriels :
info@grandsgibiers.com

.....
31 OCTOBRE 2011

Mot du président

Chers éleveurs et éleveuses de grands gibiers!

Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts depuis l'arrivée massive des premiers troupeaux de grands gibiers au Québec à la fin des années 80... La spéculation du début et la frénésie des années 90 ont finalement laissé place à des marchés plus terre-à-terre au début des années 2000. Comme une tornade, ces chutes de prix ont fait disparaître certains éleveurs de notre paysage campagnard.

Il n'en reste pas moins que quelques Gaulois sont toujours là, après avoir surmonté plusieurs embûches et effectué moult essais, telles des erreurs de production et de mise en marché, les voilà qui se professionnalisent et veulent prendre leur place sur le marché. Aujourd'hui, les planètes semblent vouloir s'aligner pour le secteur des grands gibiers, on constate une demande sans précédent pour notre venaison, et un travail colossal a été effectué afin que les prix s'inspirent de nos coûts de production, tout cela dans des marchés secondaires en plein développement.

Comme si toute bonne nouvelle n'arrive jamais seule, voilà que le prix des grains, à la satisfaction des céréaliers, fait grimper les coûts d'alimentation des productions animales comme les grands gibiers d'élevage du Québec, venant jeter un voile sur la remontée que nous avons réussi à franchir. J'ose espérer que la future politique bioalimentaire que semble vouloir laisser transpirer le fameux « Livre vert » profitera enfin à notre secteur. Après maintes consultations avec le milieu, cette politique semble avoir cerné que les nouvelles tendances du marché quémandent une production agricole plus respectueuse de l'environnement, une production d'aliments sains répondant aux impératifs de la vie contemporaine ainsi qu'une contribution plus importante de l'industrie bioalimentaire à la vitalité des régions et à l'essor économique du Québec. Produits sainement et dans nos régions, les grands gibiers d'élevage correspondent à ces nouvelles attentes des consommateurs et le plan marketing réalisé par votre Fédération en 2010 nous laissait également entrevoir cette volonté de manger plus sainement chez les consommateurs d'aujourd'hui. Pour passer de la parole aux actes, cette politique qui vise à orienter l'industrie bioalimentaire afin que les produits disponibles répondent aux besoins des consommateurs, doit aussi et surtout promouvoir les grands gibiers d'élevage du Québec.

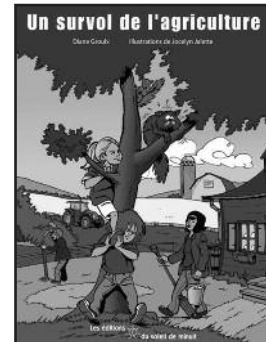
Serait-ce que l'heure de gloire pour les grands gibiers d'élevage du Québec va bientôt sonner?

Gaétan Lehoux, président de la FEGGQ

NOUVELLES

UN LIVRE POUR ENFANTS SUR L'AGRICULTURE

À l'heure des récoltes et de la rentrée scolaire, l'UPA et ses groupes affiliés, associés aux Éditions du soleil de minuit, ont annoncé cette semaine la parution d'un nouveau manuel sur l'agriculture destiné aux 8 à 12 ans. À l'intérieur de cet ouvrage intitulé « Un survol de l'agriculture », l'auteure jeunesse, Diane Groulx, présente une trentaine de productions agricoles québécoises, le tout illustré avec humour par Jocelyn Jalette. Ce livre propose aux écoliers de découvrir la provenance des aliments et les différentes étapes de leur production à la ferme. Distribué à travers le réseau des librairies agréées du Québec et du Canada francophones par *Diffusion Livre Mirabel*, les librairies le propose aux écoles, il fait aussi partie de la prestigieuse sélection du club de lecture *Québec Loisirs*.



BILAN DE LA PREMIÈRE SEMAINE SUR LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE LIVRE VERT POUR UNE POLITIQUE BIOALIMENTAIRE

Sur les quelque 200 demandes transmises à la Commission, 21 groupes et intervenants ont pu être entendus les 20, 21 et 22 septembre dernier. Sept de nos groupes affiliés ont présenté leur mémoire : les Fédérations régionales d'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce, de l'Estrie, de l'Outaouais et des Laurentides, la Fédération des producteurs de bois et celle des producteurs maraîchers. Toutes ont plaidé pour placer non seulement le produit, mais aussi ceux qui le produisent, au cœur de la future politique. Les échanges ont également porté sur la protection du territoire agricole, la difficulté d'entrer dans les grands centres de distribution, l'identification des produits québécois, la réciprocité des normes aux frontières, la nécessité pour les producteurs d'avoir une accréditation unique. La Fédération des producteurs de bois a rappelé aux commissaires que la sylviculture fait partie intégrante de l'agriculture.



Parmi les autres organisations entendues, notons la Faculté de l'agriculture et des sciences de l'alimentation de l'Université Laval, la Coalition S.O.S Pronovost (accompagnée d'un représentant de l'Union des consommateurs), le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, le Conseil québécois de l'horticulture, l'Association des aménagistes régionaux du Québec, l'Institut de recherche en économie contemporaine.

Dans la TCN cette semaine, le ministre Corbeil affirmait que les audiences sur le Livre vert devraient se poursuivre au début de 2012.

STATISTIQUES SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS DE VELOURS – 20 SEPTEMBRE 2011

| Dollars canadiens | | Dollars canadiens | | | | | | | Quantité | | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|-----------|-----------|----------------|----------------|---------------------------|----------------------------|----------|---------|---------|----------------|----------------|---------------------------|----------------------------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 - juillet | 2011 % de 2010 | Long terme TCAC 2001-2010 | Court terme TCAC 2008-2010 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 - juillet | 2011 % de 2010 | Long terme TCAC 2001-2010 | Court terme TCAC 2008-2010 |
| 05079010 - Bois de velours (Kilogrammes) | Hong-Kong | 2,344,406 | 3,898,653 | 2,932,264 | 0 | 0.00 % | /0 | 11.84 % | 87,362 | 144,920 | 67,708 | 0 | 0.00 % | /0 | -11.96 % |
| | Chine | 619,660 | 140,000 | 2,058,821 | 373,706 | 18.15 % | /0 | 82.28 % | 6,502 | 14,000 | 40,704 | 2,274 | 5.59 % | /0 | 150.20 % |
| | États-Unis | 18,883 | 2,891 | 21,490 | 12,696 | 59.08 % | /0 | 6.68 % | 60 | 214 | 3,362 | 50 | 1.49 % | /0 | 648.55 % |
| | Vietnam | 0 | 31,974 | 8,000 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 | 0 | 690 | 320 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 |
| | Australie | 0 | 0 | 2,731 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 | 0 | 0 | 109 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 |
| | Mexique | 0 | 0 | 1,576 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 | 0 | 0 | 63 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 |
| | Espagne | 6,500 | 600 | 1,500 | 0 | 0.00 % | /0 | -51.96 % | 260 | 24 | 60 | 0 | 0.00 % | /0 | -51.96 % |
| | Slovaquie | 0 | 0 | 1,000 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 | 0 | 0 | 40 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 |
| | Luxembourg | 0 | 0 | 400 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 | 0 | 0 | 16 | 0 | 0.00 % | /0 | /0 |
| | Suisse | 150 | 0 | 100 | 0 | 0.00 % | /0 | -18.35 % | 17 | 0 | 4 | 0 | 0.00 % | /0 | -51.49 % |
| | Allemagne | 11,260 | 120 | 0 | 0 | /0 | /0 | -100.00 % | 610 | 5 | 0 | 0 | /0 | /0 | -100.00 % |
| | Danemark | 140 | 0 | 0 | 0 | /0 | /0 | -100.00 % | 7 | 0 | 0 | 0 | /0 | /0 | -100.00 % |
| | Italie | 0 | 320 | 0 | 1,000 | /0 | /0 | /0 | 0 | 13 | 0 | 31 | /0 | /0 | /0 |
| | Nouvelle-Zélande | 0 | 0 | 0 | 6,185 | /0 | /0 | /0 | 0 | 0 | 0 | 190 | /0 | /0 | /0 |
| | Subtotal (included) | 3,000,999 | 4,074,558 | 5,027,882 | 393,587 | 7.83 % | /0 | 29.44 % | 94,818 | 159,866 | 112,386 | 2,545 | 2.26 % | /0 | 8.87 % |
| | Pays | 3,000,999 | 4,074,558 | 5,027,882 | 393,587 | 7.83 % | /0 | 29.44 % | 94,818 | 159,866 | 112,386 | 2,545 | 2.26 % | /0 | 8.87 % |

Source: Statistique Canada, CATSNET Analytique

SANTÉ ANIMALE

FIÈVRE CATARRHALE MALIGNE DES BOVINS CHEZ DES CERFS DE VIRGINIE D'ÉLEVAGE

État de la situation

Au mois de juillet 2010, par l'entremise d'une fiche de signalement du programme d'amélioration de la santé animale au Québec, un médecin vétérinaire praticien rapportait la manifestation de la fièvre catarrhale maligne (fcm) des bovins, ou coryza gangréneux, dans un élevage de cerfs de Virginie destiné à la chasse en enclos. Ainsi, en moins de trois semaines, une trentaine de cerfs de Virginie adultes de tous âges, un cerf rouge et une quarantaine de jeunes de l'année ont été trouvés morts ou malades. Les animaux faisaient partie d'un groupe d'une centaine de cerfs

Les animaux faisaient partie d'un groupe d'une centaine de cerfs adultes gardés dans un parc semi-boisé qu'ils partageaient avec un mouflon corse (*ovis aries/orientalis musimon*) introduit au printemps dernier.

adultes gardés dans un parc semi-boisé qu'ils partageaient avec un mouflon corse (*ovis aries/orientalis musimon*) introduit au printemps dernier. Aucun cas n'a été relevé parmi les cerfs gardés dans un autre parc peu éloigné. Au « laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec », après l'observation histopathologique de lésions compatibles avec la fcm, le diagnostic a été confirmé au moyen

d'une réaction d'amplification en chaîne par polymérase (pcr) à l'égard de six cerfs ayant fait l'objet d'une nécropsie. Le mouflon a également été soumis à une nécropsie et il s'est révélé positif.

Maladie

La FCM est causée par un herpèsvirus associé à une cellule hôte, soit un herpès de type I alcelaphine (AHV_1) transmis par le gnou (un problème courant dans les zoos), ou par un herpèsvirus ovin 2 (OHV-2) transmis par les moutons domestiques ou ses espèces apparentées. La condition se présente d'habitude de manière sporadique et ne touche que peu d'animaux, bien que les deux virus puissent entraîner des épizooties. Les hôtes naturels – gnou ou mouton – ne développent pas la maladie, mais l'état de porteur est répandu chez ces bêtes. La maladie frappe les bovins, les bisons et la plupart des espèces de cervidés. Des rapports de plusieurs pays, en particulier de Norvège, ont récemment confirmé que la maladie affecte les porcs domestiques.

Toutes les espèces de cervidés sont réceptives à la FCM. Le sika, le cerf de Virginie et le cerf rouge y sont extrêmement réceptifs; le wapiti et peut-être le cerf-mulet paraissent l'être un peu moins, mais ils peuvent tout de même contracter la maladie. L'orignal est également prédisposé à contracter la FCM. Toutefois, le risque que les cervidés d'élevage représentent pour la population sauvage est négligeable puisque la transmission de la maladie d'un chevreuil à l'autre n'est pas significative.

Transmission

La transmission de la FCM se fait par contact direct avec les sujets porteurs, surtout par les sécrétions nasales. Il y a peu ou pas de transmission horizontale de la maladie parmi les individus des espèces jugées réceptives, malgré le fait qu'ils présentent parfois des signes graves. Sur le plan de la transmission de la maladie, les espèces réceptives sont considérées comme un « cul-de-sac épidémiologique ». Précisons que le virus ne survit pas dans l'environnement.

Signes cliniques

Les espèces plus résistantes tendent à développer une infection plus prolongée et à montrer des lésions abondantes, tandis que, chez les espèces plus sensibles, l'évolution de la maladie est plus brève et les signes cliniques sont moins dramatiques. Presque tous les cerfs qui sont atteints d'une FCM clinique finissent par mourir. La période d'incubation n'est pas connue mais semble très variable (expérimentalement : de 9 à 77 jours). Il peut alors survenir des cas de mort subite, qui révèle très peu de lésions à l'autopsie, ou des morts précédées d'une à huit journées de fièvre, d'anorexie, de léthargie, de larmolement et de coryza mucopurulent, avec des érosions difficilement visibles au périnée et aux muqueuses buccale et vulvaire. Accompagnent souvent ces symptômes, une opacité de la cornée, de l'hypertrophie des ganglions superficiels, des signes nerveux ou une entérite hémorragique.

Conclusion

Sévissant à l'échelle mondiale, la FCM est présente en Amérique du Nord depuis les années 1920 et elle est considérée comme endémique au Canada et aux États-Unis. Aucun vaccin n'a été mis au point pour contrer cette maladie. Les mesures de prévention consistent à prévenir en tout temps l'exposition des cerfs aux moutons et ses espèces apparentées.

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA RAGE : LA VACCINATION, UNE PROTECTION CONTRE LA RAGE

À l'occasion de la journée mondiale contre la rage qui a eu lieu le 28 septembre 2011, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) encourage tous les propriétaires d'animaux de compagnie et producteurs de bétail à faire vacciner leurs animaux contre la rage afin de contribuer à la bonne santé de leurs collectivités.

Dans le monde, environ 55 000 personnes meurent de la rage chaque année. Bien qu'il soit rare que la rage entraîne des décès au Canada, cette maladie est toujours très grave.

« Les propriétaires d'animaux, les vétérinaires et les gouvernements ont tous un rôle à jouer quand il s'agit d'assurer la santé de nos animaux et de nos collectivités, affirme le Dr Brian Evans, vétérinaire en chef du Canada. La Journée mondiale contre la rage est un rappel important des conséquences que cette maladie entraîne sur la faune, les animaux domestiques et les humains à l'échelle mondiale. »

Les mesures suivantes permettent de protéger votre collectivité contre la rage.

- Faites vacciner les animaux de compagnie et le bétail contre la rage.
- Restez à bonne distance des animaux sauvages ou des animaux qui ont un comportement étrange.

- Renseignez les enfants sur les dangers de la rage.
- Ne laissez pas vos animaux de compagnie en liberté.

La rage est une maladie virale qui s'attaque au système nerveux central des animaux à sang chaud. Les chauves-souris, les mouffettes, les renards et les rats laveurs sont les vecteurs de la maladie les plus connus au Canada. Tous les mammifères, y compris les humains, risquent de contracter la maladie.

La rage est une « maladie à déclaration obligatoire » au Canada. Par conséquent, une personne doit informer l'ACIA si elle est propriétaire d'un animal ou a entendu parler d'un animal qu'elle soupçonne d'avoir la rage ou d'avoir été exposé au virus.

Pour obtenir **plus d'information** sur la stratégie du Canada pour lutter contre la rage, visitez le site Web de l'ACIA à www.inspection.gc.ca. Pour en savoir plus sur la *Journée mondiale contre la rage*, veuillez consulter le site www.worldrabiesday.org

Demandes de renseignements des médias : Agence canadienne d'inspection des aliments

Relations avec les médias : **613-773-6600**

ACTIVITÉS DES REGROUPEMENTS

MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SANGLIERS DU QUÉBEC (APSQ)

C'est avec plaisir que je vous annonce que le projet portant sur l'alimentation des sangliers est démarré avec succès. En effet, six bandes de marcassins ont déjà été pesés et étiquetés selon le protocole. Trois types d'aliments sont testés dans le cadre de cette étude, il y a donc une répétition pour chaque moulée. Je vous rappelle que le projet est financé en partie par le CDAQ. Ces derniers s'intéressent d'ailleurs à nos travaux de par leur proximité avec les besoins du secteur et leur originalité. Juan Pablo Soucy, le principal gestionnaire du projet veille à l'obtention de données justes et statistiquement défendables. Assurément que les résultats permettront aux éleveurs de mieux comprendre les facteurs alimentaires influençant la croissance des sangliers. À ce titre, les prises de mesures aux ultrasons réalisées en collaboration avec le CDPQ sauront nous en apprendre davantage. Je tiens à remercier Nicolas Gauthier, le propriétaire des marcassins et des lieux où le projet se déroule. Ce dernier voit sa charge de travail augmentée et les casse-têtes également afin que le projet respecte le protocole.

Je termine en demandant aux éleveurs qui ont des idées en lien avec la mise à jour du dépliant de l'association de les faire parvenir à Nathalie Kerbrat.

Avec la saison des méchouis qui tire à sa fin, en voici une nouvelle qui débute, soit la saison de la chasse au sanglier... Bon succès aux fermes cynégétiques membres... et n'oubliez pas de conserver votre permis en règle auprès du MAPAQ.



NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE WAPITIS DU QUÉBEC

Demande d'aide financière

L'Association des Éleveurs de wapitis a fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement auprès du MAPAQ et de l'ACC. Il s'agit d'une offre concertée pour la vente des veaux wapitis dits Brocards, présentée en exclusivité avec le transformateur-distributeur Gibier Canabec de même que la transformation de trois nouveaux produits typiquement wapiti avec une entreprise agroalimentaire de renom dans la charcuterie de La Pocatière.

Les transformateurs/distributeurs s'occuperont de la production et de la distribution des nouveaux produits à valeur ajoutée via leur réseau de ventes, restaurants, épicerie fines et marchés spécialisés.

L'AEWQ est soucieuse d'offrir des produits de qualité et de la constance dans l'approvisionnement. La demande d'aide contient un volet amélioration à la ferme. De plus, le projet vise l'accroissement du volume de production pour les années à venir.

Le projet présente une mise en marché collective et structurée au niveau provincial. Une sortie concertée permettant une meilleure rentabilité aux producteurs. Les résultats attendus en finale, sont une meilleure rentabilité à la ferme afin d'inciter la relève à s'impliquer dans la production du wapiti au Québec.



Pique-nique 2011

La tenue du pique-nique cet été à la cabane à sucre de la ferme de M. Yvan Savard, fut tout un succès. Le méchoui de wapiti et de sanglier a été fort apprécié. Nous tenons donc à remercier nos hôtes, Mme Sandra Baillargeon et M. Yvan Savard, ainsi que tous les membres de sa famille pour le bel accueil.

Lors du déroulement de cet après-midi, le président M. Mark Hébert, nous a fait part de son expérience et de ses conseils sur l'élevage des veaux wapitis. Nous le remercions grandement, ce fut très intéressant.

Enfin, soulignons la présence d'invités de marque dont notre représentant à l'exécutif de l'UPA, M. Pierre Lemieux vice-président, qui est venu nous y rencontrer, de même que M. Laurier Therrien (père fondateur) de Gibier Canabec et des membres du comité de la Corporation des fermes cynégétiques qui se sont joints à ce pique-nique.

AGROENVIRONNEMENT

MODIFICATIONS AU REA

Un projet de règlement modifiant le « *Règlement sur les exploitations agricoles* » (REA) a été publié dans *La Gazette officielle* le 21 octobre aux fins de consultation publique. Les modifications proposées au règlement visent, entre autres, à rendre obligatoire la transmission électronique du bilan de phosphore, au plus tard le 15 mai de chaque année, par un agronome mandaté à cette fin. Il est aussi proposé de permettre l'exploitation d'autres types de culture sur les parcelles utilisées pour les plantations d'arbres de Noël et d'arbres fruitiers situés dans les bassins versants dits dégradés. Les modifications faciliteront également la rotation des cultures sur des parcelles de la catégorie des arbres, arbustes et arbrisseaux (pour la culture de fraises notamment).

ÉVÉNEMENTS – SALONS – FORMATIONS

PORTES OUVERTES DE L'UPA

Cette année encore, quatre fermes de grands gibiers ont participé à l'événement provincial des portes ouvertes de l'UPA. Ce fut un grand succès auprès du public, en effet, plus de 8000 personnes ont visité ces fermes.

La Fédération tient à remercier les fermes hôtes de grands gibiers pour le temps qu'ils ont consacré pour accueillir les gens, et rendre cet événement agréable pour les visiteurs.

Merci!

| Ferme | Région | Nombre de visiteurs |
|-----------------------------|-----------------------|------------------------|
| Au coin des Sangliers | Gaspésie - Les Îles | plus de 300 personnes |
| Ferne Apreo | Lanaudière | plus de 3300 personnes |
| La Terre des bisons | Lanaudière | plus de 3000 personnes |
| La sanglière de l'Outaouais | Outaouais-Laurentides | plus de 800 personnes |

JOURNÉE AGROALIMENTAIRE SUR LES CIRCUITS COURTS - 14 NOVEMBRE

Sous le thème « Multipliez vos sources de revenus », cette journée regroupera des conférences et des témoignages qui vous outilleront afin d'améliorer vos pratiques et d'en développer de nouvelles.

Date : le 14 novembre

Lieu : Centre communautaire de Saint-Elzéar

RENCONTRE ANNUELLE DES ARRÊTS GOURMANDS - 16 NOVEMBRE

N'oubliez pas d'inscrire votre « Arrêt gourmand » à votre Journée régionale!

Au menu pour la journée : Résultats de l'enquête de l'été : 80 % des entreprises ont été sondées!!

Plan de communication, et plus encore...

Lieu : Centre communautaire, 48, rue du Domaine, Beaumont (à côté de l'église) Pavillon Blais-Turcotte

Coût : gratuit pour les entreprises et 30 \$ pour les intervenants (incluant repas)

Date : 16 novembre 2011 de 9 h à 15 h 30

Information et inscription : Lynda Bouchard, 418 837-9008 poste 225 ou l.bouchard@taca.qc.ca

Vincent Galarneau poste 263 ou v.galarneau@taca.qc.ca

MARCHÉ DE NOËL À LÉVIS - DÉCEMBRE 2011

La saison estivale se terminant bientôt, il est maintenant temps de passer au Marché de Noël à Lévis!

Nous sommes présentement à préparer la 3e édition qui sera des plus féérique!

Si vous êtes intéressé à participer, veuillez nous signifier votre intérêt le plus rapidement possible, car les maisonnettes sont limitées.

FORMATION : HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

22 et 29 octobre à La Pocatière ITA, campus de La Pocatière, 1 800 383-6272 poste 1

25 oct. et 1er novembre à Thetford Mines Émilie Giroux, Cégep de Thetford, 418 338-8591 poste 292

5 et 6 novembre à Sainte-Foy Philippe Kotula, Terroir-Conseils, 418 907-7414

28 et 29 novembre à Saint-Romuald Amélie Rioux, CEA Bateliers, 418 839-6482 poste 32025

FORMATION : TOURISME RURAL (FORMATION EN LIGNE)

Formation pratique destinée à des personnes qui font du tourisme rural ou à des personnes qui ont un projet et désirent le réaliser.

Inscription : Cégep Beauce-Appalaches, 1 800 893-5111

COLLOQUE SUR L'AGROTOUTISME

Le 1^{er} février 2012 à la Cabane à sucre Famille Constantin, 1054, boul. Arthur-Sauvé (Route 148)

Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3, téléphone : 418 523-5411 (Québec et les environs)

1 888 535-2537 (extérieur de Québec), Courriel : client@craaq.qc.ca

ACCREDITATION SYNDICALE : À QUI PROFITERAIT L'AFFAIBLISSEMENT DES AGRICULTEURS?

Le morcellement du rapport de force des producteurs va à l'encontre de leurs intérêts et de toute norme syndicale au Québec. C'est ce qu'affirme l'Union des producteurs agricoles (UPA) suite à la publication d'un article de la Presse canadienne.

Dans un contexte de mondialisation où l'industrie agroalimentaire connaît une concentration accélérée, le rapport de force des agriculteurs, qui dirigent des entreprises de petite taille, vis-à-vis des géants de la transformation et de la distribution est de plus en plus malmené. En réponse aux problèmes que posait pour les agriculteurs l'évolution de l'industrie agroalimentaire, l'État québécois a rétabli un certain équilibre en se tournant vers un « arrangement institutionnel » avec le monde agricole, favorisant le développement d'un modèle original, l'action collective.

Encore aujourd'hui, le principal moyen pour les producteurs agricoles de défendre leurs intérêts face aux impératifs des multinationales est leur capacité de se regrouper, dans une organisation forte et solidaire. Ce moyen est reconnu par l'État et appuyé par l'ensemble des agriculteurs du Québec (95 %), tous secteurs de productions et toutes régions confondus. Et ils le font à travers leur organisation syndicale, l'Union des producteurs agricoles.

Mais on peut s'interroger : à qui profiterait l'affaiblissement des agriculteurs? Peut-être aux géants qui disposent de moyens faramineux pour fixer les règles du jeu, mais certainement pas aux principaux intéressés, les agriculteurs. Comme le souligne une récente étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), « il y a lieu de se questionner sur l'insistance/... / à poser la représentation syndicale unique comme un frein au développement de cette cohésion. Au contraire, pour bien jouer de tous ses atouts, le monde agricole

québécois a besoin d'une vision commune et d'une capacité de concertation qui peuvent lui permettre de faire contrepoids à des puissances économiques n'ayant qu'un but : soumettre la production aux seules lois de la concurrence et du profit en faisant le jeu de corporations dont les centres de décisions et les intérêts sont, de bien des manières, éloignés du Québec et de ses valeurs ».

Rappelons que l'accréditation unique est le régime syndical reconnu partout au Québec. L'agriculture ne fait pas exception à cette norme. Et cette formule est d'autant plus pertinente dans un secteur aussi concentré et sensible.

Toutefois, l'UPA reconnaît aussi le principe de liberté d'association syndicale en agriculture. Si un autre groupe fait la preuve qu'il représente plus de 50 % des agriculteurs, il serait tout à fait légitime qu'il obtienne l'accréditation syndicale, de la même manière que l'UPA est actuellement l'association accréditée reconnue, avec un taux d'adhésion volontaire de 95 %.

L'heure est à la cohésion, au renforcement des outils collectifs des agriculteurs et au maintien d'une agriculture à dimension humaine, réalisée par une multitude de fermes ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité. C'est justement ce que l'UPA suggère dans sa vision de la future politique agricole et agroalimentaire, Le Pouvoir de se nourrir. C'est une question de souveraineté alimentaire.

Éliane Hamel

Directrice des communications
Union des producteurs agricoles
Téléphone : 450 679-0540, poste 8235

Source : Site Web UPA Janvier 2011

ATTENTION AUX PANACHES DE VOS ANIMAUX!

Un chevreuil tue un homme de 55 ans lors d'une attaque au Nouveau-Brunswick

SAINT-LÉONARD, N.-B. - Un homme du Nouveau-Brunswick qui a été attaqué par un chevreuil est décédé après une violente attaque.

Donald Dubé a été tué dimanche soir alors qu'il nourrissait un troupeau de chevreuils domestiques derrière sa résidence de Saint-Léonard, au nord-ouest de la province.

Le porte-parole de la GRC, Marc Violette, a précisé que le mâle dominant du troupeau aurait attaqué et tué la victime avec son panache et ses sabots. Il y avait des

signes d'une lutte si violente qu'il manquait une botte et une chaussette lorsque le corps de la victime a été retrouvé par les policiers dans un enclos où les animaux étaient gardés.

Une autopsie a conclu que l'homme de 55 ans a souffert de graves blessures internes.

<http://www.985fm.ca/national/nouvelles/un-chevreuil-tue-un-homme-de-55-ans-lors-d-une-att-101476.html>

Publié par La Presse canadienne le mercredi 12 octobre 2011

RÈGLEMENT SUR LES CATÉGORIES DE PRODUCTEURS, LEUR REPRÉSENTATION ET LEUR COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLE,S

À jour au 1^{er} octobre 2011
Ce document à valeur officielle.

Loi sur les producteurs agricoles

(L.R.Q., c. P-28, a. 19.1, 19.2, 31, 35 et 35.1)

Section I

CATÉGORIES DE PRODUCTEURS

1. Les producteurs se divisent selon les catégories suivantes, en fonction du régime juridique auquel est assujettie leur exploitation :
 - 1 ° «producteur individuel »: une personne physique;
 - 2 ° «personne morale » : une personne morale quelle que soit la loi qui la régit;
 - 3 ° «producteurs associés » : des personnes associées dans une société engagée dans la production d'un produit agricole et qui font la preuve à l'association accréditée que cette société est immatriculée conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises (L.R.Q., c. P-44.1) ou qu'elle est constituée au moyen d'un contrat écrit;
 - 4 ° «producteurs indivisaires » : des personnes qui, sans être liées par un contrat de société, sont indivisaires d'un immeuble exploité à des fins agricoles et engagées dans la production d'un produit agricole.

Section II

DROIT DE VOTE ET VOTE PAR PROCURATION

2. Le producteur individuel n'a droit qu'à un vote et ce vote ne peut être exprimé par un mandataire.
3. La personne morale, les producteurs associés et les producteurs indivisaires ont droit à 2 votes et ces votes peuvent être exprimés par des mandataires munis d'une procuration; les producteurs associés et les producteurs indivisaires ne peuvent se faire représenter que par 2 d'entre eux.
4. Malgré l'article 3, sur preuve faite à l'association accréditée qu'une personne morale ne compte qu'un seul actionnaire, cette personne morale est considérée comme un producteur individuel. Il en est de même des producteurs indivisaires, lorsqu'un seul indivisaire est engagé dans la production d'un produit agricole.
5. Pour être valable, une procuration doit être fournie à l'association accréditée; elle garde effet jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, annulée ou remplacée.
6. Un mandataire ne peut représenter plus d'un producteur et il n'a droit qu'à un vote.

Section III

COTISATION ANNUELLE

7. Tout producteur individuel doit payer à l'Union des producteurs agricoles une cotisation annuelle fixe de 282 \$; pour les autres catégories de producteurs, le montant de cette cotisation est de 564 \$.
8. La cotisation est payable à compter du 1er janvier de chaque année.
9. Pour les producteurs assujettis à un plan conjoint, la cotisation est retenue par l'organisme chargé d'appliquer le plan conjoint en même temps qu'il perçoit du producteur, ou de toute personne pour le compte du producteur, les premiers deniers exigibles après le 1er janvier de chaque année en paiement de la contribution prévue par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1).

L'organisme qui applique un règlement de mise en vente en commun selon l'article 98 de cette loi doit retenir la cotisation annuelle sur toute somme devenant due, à compter du 1er janvier de chaque année, au producteur ou à toute personne pour le compte de ce producteur.

Les sommes ainsi prélevées doivent être versées à l'Union des producteurs agricoles dans les 30 jours de la retenue et accompagnées du rapport prévu à l'article 37 de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., c. P-28).

10. Dans tous les cas où la cotisation annuelle n'est pas retenue conformément à l'article 9 et dans tous les autres cas où aucune personne ou organisme n'est tenu de retenir pour lui la cotisation annuelle, le producteur doit payer sa cotisation annuelle directement à l'Union des producteurs agricoles avant le 1er juillet de chaque année.
11. Au cas où la cotisation demeurerait impayée, le 1er juillet de toute année d'imposition, l'Union des producteurs agricoles impose et perçoit des intérêts au taux de 1,5 % par mois (18 % par année), à compter de cette date.
Une personne qui devient producteur en cours d'année d'imposition doit payer immédiatement la cotisation annuelle; si celle-ci demeure impayée 6 mois après la réception d'un premier avis de cotisation, elle porte intérêt, à compter de cette date, au taux fixé au premier alinéa.
12. Toute cotisation annuelle impayée demeure due et est payable en même temps et de la même manière que la cotisation de l'année en cours.
13. Les cotisations perçues des producteurs individuels sont réparties de la façon suivante entre l'Union des producteurs agricoles, ses fédérations affiliées et les syndicats qui les composent, à l'exception des fédérations spécialisées et des syndicats spécialisés :

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Un syndicat reçoit : | 9,01 % des cotisations perçues |
| Une fédération : | 41,46 % |
| L'Union des producteurs agricoles : | 49,53 % |
| Total : | 100 % |





Expérimentez la différence!

Vous êtes invité à la Conférence Internationale du Bison qui se tiendra à Québec du 24 au 27 juillet 2012, à l'hôtel Le Concorde.

Le bison, la viande, son élevage, la génétique, la mise en marché, l'alimentation, la cuisine et plus encore ne sont que quelques-uns des thèmes abordés lors des trois jours du congrès

Une occasion unique de goûter au savoir-faire de la haute gastronomie du Québec!

Une façon tout indiquée pour vous, producteurs, de diversifier vos productions! Mettez du bison dans votre assiette!

Ce grand événement vous est offert en partenariat avec les distributeurs du Québec, l'association Canadienne du Bison et les producteurs de l'Union Québécoise du Bison.

Pour plus d'informations visitez notre site Web au www.bison2012.com



SONDAGE

À titre de secrétaire général de la FEGGQ, j'aimerais connaître vos préférences et vos attentes en ce qui concerne les informations publiées dans ce bulletin. À cet effet, veuillez s.v.p. remplir le sondage et me le transmettre par courrier, par télécopie ou par courriel*

| | Quelle (s) chronique (s) actuelle (s) du bulletin GGX lisez-vous lorsque vous le recevez? | | |
|-----------------------------|---|---------|--------------------|
| | Toujours | Parfois | Rarement ou jamais |
| Nouvelles de la Fédération | | | |
| Réglementation | | | |
| Activités des regroupements | | | |
| Programmes d'aide | | | |
| Événements | | | |
| Commercialisation | | | |

Avez-vous des suggestions des thèmes à aborder?

Je vous remercie de vos commentaires et suggestions. N'oubliez pas qu'il s'agit du bulletin de votre Fédération !

* Pour transmettre votre sondage, photocopier la page et la poster ou la télécopier à la Fédération; ou demander qu'on vous transmette la version électronique par courriel.

Anass Soussi
Secrétaire général

ANNONCES

La FEGGQ invite tous les éleveurs à adhérer au programme de certification de grands gibiers du Québec. La certification permettra à un groupe de producteurs de cerfs rouges d'obtenir de meilleurs prix de vente et de sécuriser le marché pour leurs produits. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Anass Soussi, Secrétaire général au **450 679-0540, poste 8462**.

PUBLICITÉS

Si vous désirez afficher une publicité, notez que la prochaine parution du **Grands Gibiers Express** est prévue le 17 octobre, la date de tombée étant le 1er octobre 2011. Pour les tarifs publicitaires, veuillez écrire une demande à M. Anass Soussi, Secrétaire général de la FEGGQ, par courriel à l'adresse suivante : **asoussi@upa.qc.ca**

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 31 mars 2012

68 000\$ EN PRIX

Tirage IBC 2012

2000 billets – 100,00 \$ chacun
En vente maintenant

1er prix

valeur de 33 000\$

Au choix du gagnant : Motocyclette Can-Am Spyder, Bateau Can-Am ou 20 000\$ comptant

2e prix

valeur de 17 000\$

Au choix du gagnant : Motomarine Sea-Doo, Motoneige Ski-Doo, VTT Quad, VTT Commander ou 10 000 \$ comptant

3^e prix : Crédit Voyage de 5000 \$
4^e prix : Crédit Voyage de 4000 \$
5^e prix : Crédit Voyage de 3000 \$
6^e prix : Crédit Voyage de 2000 \$
7^e - 8^e - 9^e et 10^e prix : Crédit Voyage de 1000 \$
Crédit voyage utilisable pour un futur voyage vers plusieurs destinations autour du monde.

Le tirage aura lieu le 26 juillet 2012
www.bison2012.com

Nos Partenaires



*FÉDÉRATION DES ÉLEVEURS
DE GRANDS GIBIERS DU QUÉBEC*

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
info@grandsgibiers.com | www.grandsgibiers.com

N' hésitez pas à communiquer
avec le personnel de soutien de la FEGGQ.

Anass Soussi, secrétaire général
☎ : 450 679-0540, poste 8462

France Pelletier, secrétaire
☎ : 450 679-0540, poste 8391

.....
Le bulletin Grands gibiers Express tente de fournir de l'information et des analyses exactes et utiles. Nous ne saurions être tenus responsables de toute action ou décision prise par le lecteur de ce bulletin. Ce bulletin est protégé par des droits d'auteur et est destiné à la seule utilisation de l'abonné. Il ne peut être reproduit ou transmis électroniquement à d'autres sociétés ou personnes, en totalité ou en partie, sans la permission écrite de la Fédération des grands gibiers du Québec.